



## Assurance annulation

-----  
Par Verreencristal

Bonjour,

Je devais partir demain et j'avais réservé un hôtel.

Aujourd'hui, je suis malade : fièvre, mal de gorge. Je ne suis pas sûre d'être en état de partir demain. J'ai versé un acompte à l'établissement.

J'ai souscrit une assurance annulation qui s'applique en cas de décès d'un proche, maladie grave...

Pensez-vous que je pourrai récupérer mon acompte avec ce qui s'assimile à un état grippal ?

Merci beaucoup.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est l'assurance annulation qui peut vous répondre.

Relisez le contrat et si besoin, faites établir un certificat médical pour justifier votre état.

Soignez vous bien en attendant.

-----  
Par Verreencristal

Merci pour votre réponse.

L'assurance annulation ne stipule pas grand chose d'autre et elle a été souscrite auprès de l'hôtel. J'imagine qu'ils ne doivent pas se gêner pour récupérer l'argent quand même...

Je vais attendre demain matin, voir mon état et décider de la marche à suivre...médecin ou départ...